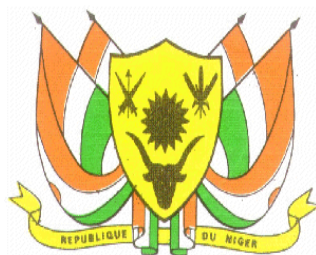


REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité - Travail - Progrès



**MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROMOTION DE
LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE LENFANT**

**DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DU GENRE**

Direction Autonomisation Economique de la femme

**STRATEGIE NATIONALE
PORTANT SUR L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES AU NIGER**

Février 2015

La Stratégie Autonomisation économique des femmes du Niger a été rédigé par Lisette Caubergs (South Research) et Halimatou Moussa (Consultante indépendante engagée par South Research) en étroite collaboration et forte implication des cadres de la Direction Générale de la Promotion de la Femme du MP/PF/PE.

Mot de la Ministre

TABLE DES MATIÈRES

1. CADRE CONCEPTUEL « AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE » ET CONTEXTE	7
2. CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA STRATÉGIE D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES DU NIGER	10
3. ENVIRONNEMENT	11
3.1. Caractéristiques générales de la population et environnement social et culturel	11
Les différences socio-culturelles	11
Groupements et associations	12
3.2. Environnement économique	13
La femme en tant qu'actrice économique'	13
Le profil de pauvreté	14
La situation des jeunes	14
3.3. Environnement politique et juridique	15
Au niveau international	15
Au niveau national	15
Au niveau du Ministère P/PF/PE	16
4. LEÇONS APPRISES ET DÉFIS	17
4.1. S'organiser	17
4.2. L'accès à l'information et aux formations	17
4.3. L'accès et contrôle des moyens de production (terre, capital, intrants, technologie, temps)	18
4.4. L'accès au marché – diversification	19
4.5. L'accès au marché de travail – formel et informel	19
4.6. Un environnement favorable au niveau du ménage et de la communauté	20
4.7. Un environnement favorable au niveau du pays	20

5. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	22
5.1. Objectif global	22
5.2. Objectifs spécifiques	22
5.3. Axes d'intervention et lignes directrices	22
6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	32

SIGLES

ADO	Adolescents
AFN	Associations des Femmes du Niger
AGR	Activités Génératrices de Revenu
ARSM	Agence de Régulation du Secteur de Micro-finance
AURA	Auto Renforcement Accompagné
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF Femmes	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
COFO	Commissions Foncières
CONGAFEN	Coordination des ONG et associations féminines du Niger
CTB	Coopération Technique Belge
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IMF	Institution de Microfinance
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
MP/PF/PE l'Enfant	Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PAI/Genre	Programme d'Appui Institutionnel/Genre
PDC	Programme de Développement Communautaire
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PNG	Politique Nationale Genre
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGAC	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RGP/H	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UFN	Union des Femmes du Niger
UNFPA	United Nations Population Fund
UNICEF	United Nations Children's Fund

1. CADRE CONCEPTUEL « AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE » ET CONTEXTE

L'autonomisation ou l'empowerment, «est considéré comme le processus d'acquisition « de pouvoir » au niveau individuel et collectif. Il désigne chez un individu ou une communauté, d'abord la capacité d'agir de façon autonome, mais également les moyens nécessaires ainsi que le processus pour atteindre cette capacité d'agir, de prise de décision dans ses choix de vie et de société.»¹

« Acquérir **une autonomisation économique** plus grande, c'est, pour les femmes et les hommes, disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance.

S'agissant des femmes, c'est accéder plus facilement aux ressources et outils économiques, notamment à l'emploi, aux services financiers, aux biens fonciers et autres moyens de production, à la formation et à l'information sur les marchés. La participation des femmes à la vie économique et l'accroissement de leur pouvoir d'action dans ce domaine sont essentiels pour renforcer leurs droits et leur permettre d'avoir la maîtrise de leur vie et d'exercer une influence au sein de la collectivité. »²

Bien que la présente stratégie ne concerne que l'autonomisation économique, il est important de souligner que « l'empowerment économique » des femmes est intimement liée à l'autonomisation sociale et politique. L'empowerment économique est lié au pouvoir intérieur (confiance en soi), au pouvoir des connaissances (capacités d'analyser, de comprendre) et au pouvoir social et politique (être organisé, la participation aux prises de décisions, femmes leaders).

L'interconnexion entre l'autonomisation économique des femmes et les autres aspects d'empowerment est mis en évidence par la méthode AURA³, une méthode d'analyse des processus d'empowerment qui fait la distinction entre l'AVOIR, le SAVOIR et le SAVOIR-FAIRE, le VOULOIR et le POUVOIR.

AVOIR : fait référence au **pouvoir économique** renforcé en termes de bénéfices matériels comme un revenu, de la terre, des outils ou des technologies. Cependant, ce pouvoir économique n'est pas limité à la possession de ressources et richesses mais inclut également une meilleure santé, le temps, l'accès à certains services comme l'accès au crédit, à l'information et à la formation, aux centres de santé, au marché, etc.

SAVOIR et SAVOIR-FAIRE : le savoir renvoie aux **connaissances ou compétences** pratiques et intellectuelles renforcées qui permettent de profiter de manière optimale des opportunités qui se présentent à l'individu ou à la communauté. Il s'agit de la gestion des personnes (leadership), des techniques ou procédés, des formations (alphabétisation, etc.) ainsi que du développement des capacités d'analyses critiques de la pensée, du raisonnement.

¹ L'approche de l'empowerment des femmes ; un guide méthodologique, S. Charlier et L. Cauwbergs, 2007

² L'autonomisation économique des femmes - Document de réflexion, Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) – OECD, 2011

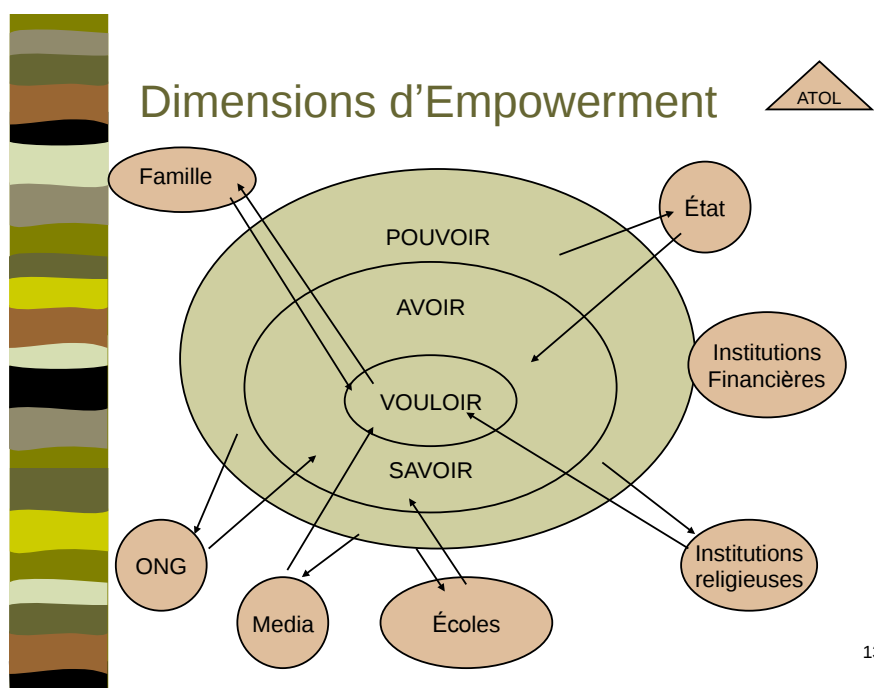
³ AURA (Auto-Renforcement Accompagné), méthodologie développée dans le cadre d'une recherche-action sur l'empowerment des groupements de base, ONG ATOL

Le savoir-faire met en évidence l'importance de l'application des connaissances ou la capacité de traduire ses connaissances en action ou en ressources.

VOULOIR : il s'agit du **pouvoir interne**, la force psychologique ou le pouvoir spirituel : ses valeurs, ses peurs, sa confiance en soi, son image de soi. La capacité et la volonté de faire soi-même des choix concernant son avenir. Prendre conscience de son propre projet de vie ainsi que les défis qui se posent à sa communauté. Le concept "vouloir" comprend également deux éléments : l'état d'esprit (être) et la capacité de l'utiliser vers l'autre (savoir-être).

POUVOIR : le **pouvoir social et politique** : avoir la possibilité de prendre des décisions, d'assumer sa responsabilité, d'être libre dans ses actes et d'utiliser ses ressources (avoir, savoir, vouloir). La prise de décisions englobe plusieurs aspects : (i) avoir la possibilité de prendre des décisions pour soi-même; avoir la possibilité de participer à la prise de décisions; avoir la possibilité d'influencer la prise de décisions et de contrôler ceux ou celles qui prennent les décisions en son nom; (ii) avoir la possibilité de prendre des décisions pour les autres, de diriger.

Le schéma des « **Cercles d'empowerment** »⁴ présente les 4 aspects d'empowerment ainsi que les liens avec les institutions principales.



13

Les institutions, qu'elles soient étatiques, religieuses, la famille, etc...ont une influence sur le développement du savoir, avoir, vouloir et pouvoir des individus et leurs organisations.

Cette relation est visualisée par les flèches vers l'intérieur des cercles. Par exemple: la famille a une influence importante sur le développement de la confiance en soi et de l'image de soi d'un individu ;

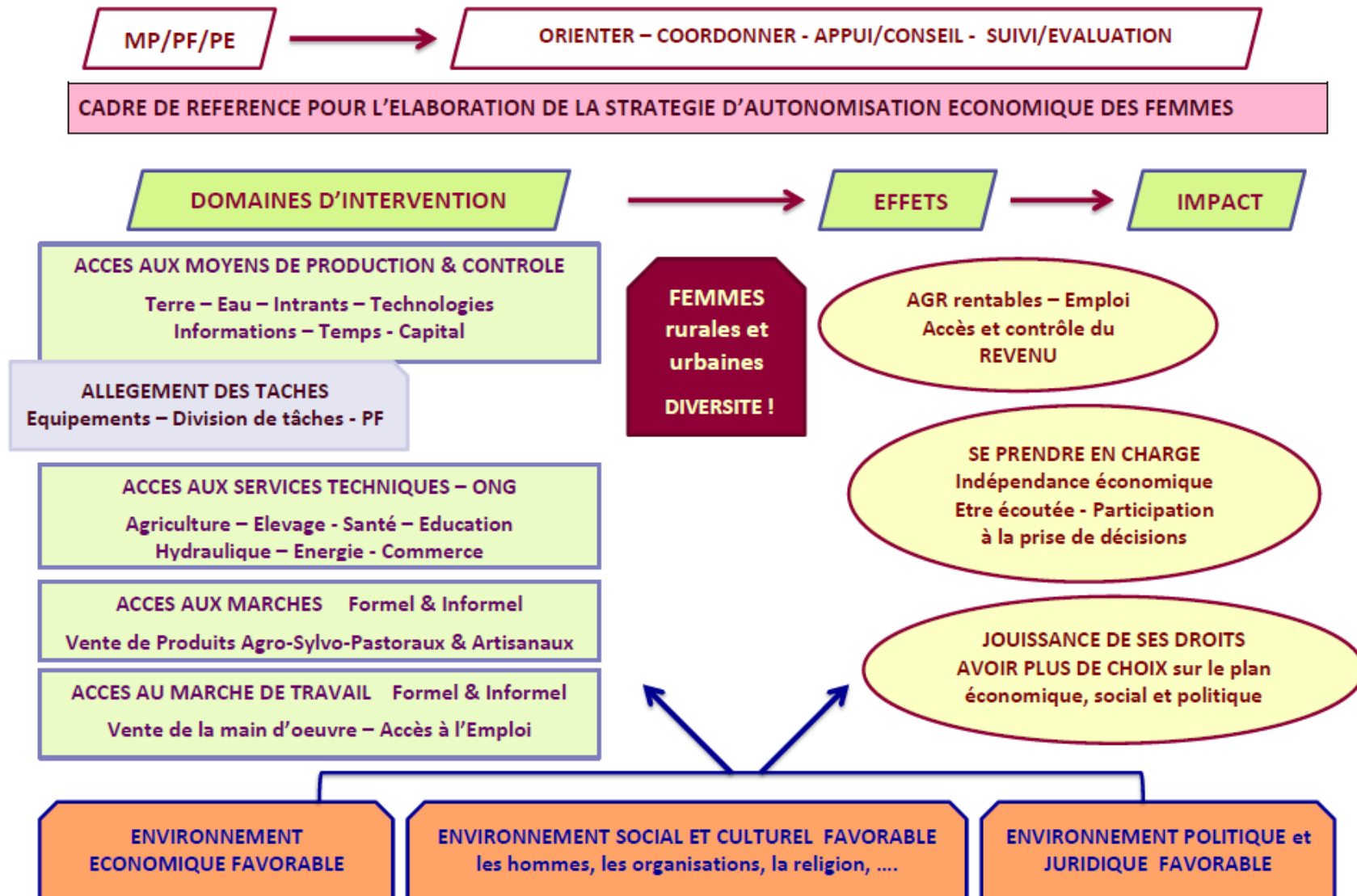
⁴ AURA (Auto-Renforcement Accompagné), méthodologie développée dans le cadre d'une recherche-action sur l'empowerment des groupements de base, ONG ATOL

les ONG ont une influence sur le développement des connaissances des individus et leurs organisations ; l'Etat a une influence sur la possibilité de s'organiser et de renforcer son pouvoir social.

D'autre part, les individus et leurs organisations peuvent influencer les institutions de la société et ainsi contribuer à sa transformation. Cette relation est visualisée par les flèches vers l'extérieur. Par exemple, une femme peut influencer sa position au sein de sa famille, un groupement de paysannes peut influencer le marché pour mieux négocier les prix de ses produits, une association de parents d'élèves peut influencer la politique d'une institution d'éducation, etc.

Par ailleurs, il faut souligner que le pouvoir d'influencer n'est pas le même à tous les niveaux. Une personne n'a pas le même pouvoir qu'une organisation (groupement, association, etc.) pour influencer une institution comme le marché ou l'Etat. Dans la plupart des cas, les flèches qui partent du cercle extérieur (les individus organisés) sont donc plus importantes que les flèches qui partent du cercle intérieur (l'individu).

2. CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA STRATÉGIE D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES DU NIGER



3. ENVIRONNEMENT

3.1. Caractéristiques générales de la population et environnement social et culturel⁵

Selon le RGP/H réalisé en 2012, le Niger compte 17 129 076 habitants avec taux d'accroissement annuel de 3,9%. Le taux annuel de croissance démographique en zone urbaine, estimé à 6,2% par an, est environ deux fois supérieur à la croissance de la population totale. Si la tendance actuelle persiste, la population urbaine représentera plus de 40% de la population totale du Niger d'ici à 2030.

58.75% des filles se marient avant l'âge de 18 ans, et 36% sont déjà mariées avant 15 ans. A 18 ans, 50% des filles ont déjà accouché, avec des risques de mauvaise santé reproductive et d'accouchements multiples.

Au Niger, la majorité des ménages sont polygames et cette situation matrimoniale a une incidence sur le statut socio-économique des femmes du ménage.

Les ménages sont dans leur grande majorité dirigés par des hommes. 78,9% de ces ménages comptent trois à dix personnes.

Les ménages dirigés par une femme sont plutôt de petite taille : 81,7% de ces ménages comptent une à cinq personnes. En revanche, la grande majorité des ménages (soit 78,9% des ménages, dirigés par un homme) comptent trois à dix personnes. Cette information donne des indications sur la disponibilité de la main d'œuvre familiale, qui n'est pas rémunérée. Un ménage de taille réduite risque d'être confronté à des contraintes en main d'œuvre, entraînant un surcroît de travail pour les femmes, des frais supplémentaires avec la nécessité de faire appel à de la main d'œuvre rémunérée.

Les différences socio-culturelles

La société nigérienne est composée de plusieurs groupes ethniques dont les Haoussas, les Zarmas, les Songhaïs, les Peulhs, les Touaregs, les Kanouris, les Budumas, les Arabes, les Toubous et les Gourmantchés. Répartis sur l'ensemble du territoire, ces groupes ethniques partagent pour l'essentiel les mêmes valeurs culturelles fondées sur les us et coutumes spécifiques à chaque groupe ; ceux-ci sont renforcés par l'islam, religion dominante au Niger avec 99% de la population qui est musulmane. L'organisation sociale traditionnelle de la société nigérienne est de type patriarcal dans la majorité des communautés. Les groupes ethniques du Niger, malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, ont en commun de partager la même perception différenciée des rôles masculins et féminins. Dans tous ces groupes, les relations familiales entre les hommes et les femmes sont édifiées, à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme, chef de famille et la femme, mère et épouse. Traditionnellement, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage, il fixe les règles et le code de conduite, il assure le contrôle et la gestion des biens familiaux, il prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage. La femme, quant à elle a la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique, elle réalise les travaux ménagers et prend soin des enfants et autres membres de la famille.

A noter quelques exceptions, notamment chez les Touareg et les Peulh Bororo, communautés de type matriarcal, où ce sont les hommes qui assument les tâches domestiques et où les femmes disposent d'une plus grande autonomie dans la gestion et l'utilisation de ses biens. Il faut également souligner que chez les Haoussas, l'exercice d'activités économiques génératrices de revenus confère à la femme un rôle social et un prestige de première importance en cas de réussite. Mais ces cas particuliers ne signifient pas qu'il y ait égalité de statut et de position entre l'homme et la femme ; elles

⁵ Elaboration de la stratégie « Développement équitable et autonomisation des femmes et des jeunes » pour le FIDA au Niger dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder, Anabel Carreras Rouma.

ne font que confirmer la règle générale qui atteste de l'existence, au sein de la société nigérienne, d'inégalités de genre dont les femmes sont les principales victimes.

Au niveau de l'exercice des activités, la division sexuelle du travail, détermine la répartition des tâches entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. Inscrite dans le cadre des activités de production, de reproduction et au niveau communautaire, cette différenciation permet d'assigner aux hommes les travaux de production formels et valorisés. Quant aux femmes, elles assurent les activités de maintien et de soins qui relèvent du registre des activités de reproduction et sont non valorisées.

Groupements et associations

Les groupements et les associations sont les premiers acteurs de changement au niveau communautaire. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre par l'Etat et ses partenaires afin de contribuer au changement des perceptions et attitudes des hommes et des femmes et de transformer les normes sexo spécifiques néfastes à l'autonomisation économique des femmes.

Le premier mouvement féminin formel au Niger a été l'Union des Femmes du Niger (UFN) créée en 1962 par le régime du parti unique alors en place. Cette organisation est devenue l'Association des Femmes du Niger (AFN) en 1975 après le coup d'Etat militaire de 1974. Elle joua un rôle de premier plan jusqu'à l'avènement de la Conférence Nationale en 1991. Depuis, des milliers de groupements féminins se sont créés, dont certains se sont constitués en unions et fédérations.

Ces organisations féminines sont présentes jusqu'au niveau des villages, ce qui témoigne non-seulement de l'évolution des mentalités, mais aussi de la dynamique sociale impulsée par les nouvelles politiques de l'Etat, ainsi que des actions portées par les projets et programmes de développement.

Parmi ces programmes, citons le mouvement **Mata Masu Dubara** qui est particulièrement actif, avec la constitution de plus de 8 000 groupements en faveur de plus de 1 000 000 de femmes depuis les années 1990. « *Mata Masu Dubara* » est une expression haoussa signifiant littéralement femmes ingénieuses. C'est aussi le nom de tout un réseau mis en place par Care International au Niger, et qui constitue l'une des principales références de la structuration du mouvement féminin dans le pays. Le microcrédit inspiré de la tontine traditionnelle a été développé comme point d'entrée au renforcement des capacités économiques et financières des femmes, à travers la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus, accompagnée de formations et d'informations quant à leurs droits, l'épargne, la gestion du crédit, la communication et l'entrepreneuriat. Leur objectif final est que les femmes acquièrent progressivement un pouvoir social et politique au sein de leurs ménages, de leurs communautés et au niveau des instances administratives gouvernantes. Ainsi, une grande partie de ces groupements coordonnent d'autres activités au service des femmes, comme les banques de soudure, les boutiques d'intrants, la recapitalisation du bétail, la gestion d'équipements d'alphabétisation fonctionnelle, etc. et se refinancent directement auprès d'institutions financières décentralisées. Leur stratégie de dialogue social, et d'inclusion des hommes, leaders religieux et leaders traditionnels dans leurs interventions est un point-clé de leur approche.

Les services de la Population, Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant et d'autres programmes et projets appuient aussi des initiatives de mise en réseau des groupements féminins, qui permettent aux femmes d'acquérir une meilleure position pour renforcer leurs activités économiques ou pour plaider auprès des instances décisionnelles et défendre leurs droits et intérêts.

Ainsi, au niveau politique, se sont créés les « réseaux de femmes élues ». Il existe aussi de larges structures regroupant des ONG au niveau national, comme par exemple la CONGAFEN, Kassaï. Bien que ces structures soient présentes dans tous les actes concernant l'équité entre le genre et l'autonomisation des femmes, leur capacité de plaidoyer demeure faible.

Les groupements féminins sont un espace privilégié, au sein duquel les femmes peuvent débattre,

décider et agir ensemble. Les hommes et les femmes affirment par ailleurs que les relations dans les couples se sont améliorées suite à la participation aux groupements féminins, avec : plus de communication au sein des couple, plus de considération envers l'un et l'autre, plus de concertation dans la prise de décisions.

3.2. Environnement économique

La femme en tant qu'actrice économique'

Le principal moteur de la croissance de l'économie pendant la phase 2000-2010 était le secteur agricole. Dans cette période la part relative de l'agriculture dans le PIB s'élevait à 42,2% dépassant la contribution du secteur tertiaire, qui se situait à 40%.

Cependant l'agriculture est souvent frappée par la sécheresse et l'analyse des données disponibles montre que le Niger est à risque d'être confronté à la sécheresse tous les trois ans avec des pénuries de céréales graves et nombreuses conséquences sur la situation alimentaire et nutritionnelle.

Les femmes jouent un rôle majeur dans le développement des zones rurales et de l'économie nationale. Elles représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole, jouant un rôle crucial dans l'agriculture de subsistance, et donc dans la production alimentaire. Elles accomplissant la plupart des travaux de soins non-rémunérés en milieu rural.

Cependant, ce rôle majeur les confine souvent à des tâches lourdes et non-rémunérées qui entravent leur capacité à bénéficier des opportunités génératrices de revenus existant au-delà du travail dans le secteur agricole.

De plus, les femmes n'ont pas les mêmes chances d'avoir accès aux services techniques ce qui constitue un facteur défavorisant pour l'autonomisation économique. Une étude réalisée par le NEPAD⁶ en lien avec l'accès aux services de vulgarisation, de formation/d'information/de communication, de diffusion de la technologie et de l'alphabétisation démontre que :

- 76% de personnes n'ayant pas accès à un service sont des femmes
- 65,3 % des hommes et 34,7 % des femmes ont accès aux services de vulgarisation
- 62 % des hommes et 38 % des femmes ont accès aux semences
- 67,5% des hommes et 32,5 % des femmes ont accès aux engrais
- 22,8 % des personnes qui bénéficient d'un crédit rural sont des femmes

Selon l'étude, les facteurs religieux et culturels sont les plus souvent invoqués pour expliquer ces inégalités. Ainsi, la proportion de ceux qui pensent que la religion est un facteur de blocage est de 73% alors que la culture est évoquée par 79%. Peu de gens (5%) citent des raisons telles que le manque de confiance en soi des femmes.

Près de 90% des terres (88,5%) appartiennent aux hommes. Les 11, 5% restants sont détenus conjointement par le mari et la femme, ou par les enfants.

L'importance du rôle de la femme n'apparaît pas non plus dans le statut de la femme au sein de la famille ou de la communauté. Dans les espaces privés et publics, les hommes incarnent l'autorité, fixent les règles, les codes de conduite et assurent le contrôle des biens familiaux et communautaires.

Les hommes décident sur les dépenses des ménages, de la vente du bétail (84,7% des cas) et l'utilisation de la culture (84,1%). Cela contraste fortement avec la participation massive des femmes dans les activités agricoles et génératrices de revenus. Pour ce qui est des décisions par rapport aux

⁶ Etude réalisée par NEPAD dans le cadre de son Programme africain d'appui au genre, aux changements climatiques et à l'agriculture, 2012

sous-produits agricoles 30,3% des femmes en décident, 29,6% pour les produits de l'élevage et l'accès au crédit (20%)⁷.

Le profil de pauvreté

Sur la base de l'approche monétaire, les enquêtes montrent que la pauvreté recule très faiblement au Niger, passant de 63% en 1990 à 62,1% en 2005 et à 59,5% en 2008. De même, de 2005 à 2008, la pauvreté multidimensionnelle basée sur le manque et parfois l'absence de services sociaux n'a pas diminué de manière significative. Les progrès mitigés en termes d'accès aux services sociaux de base, à une alimentation saine et équilibrée, à une source d'eau potable et à un cadre de vie décent en témoignent.

Les deux derniers profils de pauvreté réalisés en 2005 et 2008 ont par ailleurs indiqué que la pauvreté touche plus le milieu rural, en raison de la structure et des modes de production essentiellement basés sur l'agriculture pluviale et l'élevage, fortement dépendants des aléas climatiques.

Cette pauvreté est plus prononcée chez les femmes, et est reflétée notamment par la consommation par tête, inférieure de 45% dans les ménages dirigés par les femmes. Celles-ci ont par ailleurs un accès beaucoup plus faible aux crédits (17,5% de demande satisfaite contre 27,4% pour les hommes) et aux opportunités d'emplois (27,4% d'accès pour une part de 51,1% dans la population active).

La situation des jeunes

Les jeunes - définis par l'ONU comme appartenant à la classe d'âge des 15 à 24 ans - représentent en moyenne 19% de la population nigérienne. Si les conditions sont favorables, les jeunes d'un pays peuvent impulser et constituer la base du développement économique et du progrès social. Au Niger, ils représentent la catégorie sociale la plus alphabétisée, avec un taux de 26 % pour les jeunes hommes et de 8 % pour les jeunes femmes. Souvent, les jeunes sont plus ouverts aux nouveautés et changements, peuvent intégrer plus facilement des nouvelles idées, et ont plus de capacités de créativité et d'innovation. Les défis majeurs auxquels les jeunes sont confrontés sont le chômage et le sous-emploi, qui constituent à la fois une déperdition de capital humain et un facteur de risque social. Les opportunités économiques sont globalement limitées et beaucoup de secteurs sont saturés en raison notamment d'une demande solvable réduite. Beaucoup de jeunes ne trouvent pas d'emploi dans la filière où ils ont été formés.

Les compétences techniques et de gestion manquent dans tous les secteurs de l'économie nigérienne. Plusieurs études ont été réalisées afin que soient identifiés les créneaux ou les métiers porteurs; mais les moyens ne sont pas mis pour améliorer le niveau des qualifications et l'adéquation entre les besoins des entreprises ou de l'économie et les formations proposées.

Dans les villes et particulièrement à Niamey, qui représente plus d'un million d'habitants, la question du chômage des jeunes est devenue alarmante. Au milieu rural l'accès difficile au foncier et aux moyens de production éloigne les jeunes du monde agricole. Cependant, les formations professionnelles y sont peu accessibles et les opportunités de s'installer à son propre compte sont limitées par manque d'accès aux crédits.

Selon la direction de l'Insertion professionnelle des jeunes au ministère de la Formation professionnelle, 1,5 million de jeunes de 13 à 19 ans sont en dehors du système éducatif et sans emploi et plus de 50 000 diplômés sont au chômage. Chaque année, 4 000 jeunes environ sortiraient du système de formation initiale sur le marché du travail.

⁷ Etude réalisée par NEPAD dans le cadre de son Programme africain d'appui au genre, aux changements climatiques et à l'agriculture, 2012

3.3. Environnement politique et juridique

Au niveau international

Sur le plan international, le Niger a ratifié la plupart des conventions internationales relatives aux droits humains en général, et celles qui, comme la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) prônent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en particulier. La CEDEF a été ratifiée le 13 août 1999, avec cinq articles sous réserve. Son Protocole Facultatif a été ratifié en 2004. Depuis 2008, le Ministère de tutelle a mis en place un cadre de concertation, chargé du suivi de l'application de ladite convention.

D'autres initiatives pour contribuer à l'autonomisation des femmes en général et à l'autonomisation économique en particulier ont été prises. La Plateforme pour l'action de Beijing par exemple comprend un axe "Femmes et économie" avec comme objectifs stratégiques de (i) "promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, des conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques; (ii) de faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux; (iii) de fournir aux femmes, notamment à celles ayant un faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie; (iv) de renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes; (v) d'éliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi; (vi) de permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles. Le troisième objectif des huit objectifs du Millénaire pour le Développement- envisage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes avec trois piliers importants pour l'autonomisation économique des femmes : (i) l'accès à l'éducation, (ii) l'accès à l'emploi et (iii) la participation aux instances de prises de décisions.

Au niveau national

Au niveau national, la place des femmes en tant qu'actrice économique est reconnue et plusieurs propositions en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de leur statut social et économique sont formulées dans la Constitution et dans les politiques d'appui au développement économique du pays.

Dans la Constitution de la VII^e République du Niger (25 novembre 2011) il est stipulé que : (i) l'Etat veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées; (ii) les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national; (iii) L'Etat prend, en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée. Il leur assure une représentation équitable dans les institutions publiques à travers la politique nationale du genre et le respect des quotas.

L'Initiative 3N les "Nigériens Nourrissent les Nigériens" a comme objectif global de "Contribuer à mettre durablement les populations Nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus" avec comme résultats attendus importants en vue de l'empowerment économique des femmes : (i) les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues; (ii) les marchés ruraux et urbains sont régulièrement approvisionnés en produits agricoles et alimentaires et (iii) l'état nutritionnel des nigériennes et nigériens est amélioré".

Mentionnons également le Plan de Développement Economique et Social – PDES (2012) ayant comme objectif global de "Promouvoir le bien-être économique, social et culturel de la population" et qui comprend les axes suivants faisant le lien avec notre problématique : (i) la promotion d'une

sécurité alimentaire et un développement agricole durable, (ii) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive et (iii) l'axe de la promotion du développement social

Au niveau du Ministère P/PF/PE

Le Niger s'est doté en 2008 de la Politique Nationale Genre (2008), dont le Ministère de Tutelle est celui de la Population, la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant. La politique compte quatre axes stratégiques : (i) la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ; (ii) la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ; (iii) le renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir et (iv) le renforcement des capacités d'intervention des institutions de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.

Une des missions du Ministère P/PF/PE est de « contribuer au renforcement du pouvoir économique des femmes et des groupes vulnérables en vue de leur autonomisation ». Pour ce faire les objectifs stratégiques suivants ont été formulés :

- renforcer l'accès aux moyens de production (la terre, le crédit, les intrants) pour développer et assoir une culture d'AGR (agriculture/élevage/transformation/artisanat) ;
- alléger les tâches des groupes cibles pour faire face à la surcharge et la dépense d'énergie ;
- renforcer les connaissances techniques (embouche, cultures de contresaison, la transformation et la conservation des produits agricoles, la nutrition, l'hygiène) et de gestion des AGR ;
- favoriser les conditions d'accès aux marchés et aux débouchés (permission, routes et pistes, moyens de transport, sécurité, infrastructure de marché) ;
- favoriser les conditions d'accès aux emplois ruraux et urbains pour les groupes cibles ;
- renforcer le contrôle des revenus à travers le développement des mutuelles d'épargne et de crédit.

Par ailleurs, en 2011, le MP/PF/PE a créé la Direction de l'autonomisation économique de la femme en son sein pour concrétiser la mise en œuvre des objectifs stratégiques liés au renforcement du pouvoir économique du groupe cible.

4. LEÇONS APPRISES ET DÉFIS

Les défis retenus et leçons tirées du processus de la capitalisation qui a précédé la formulation de la stratégie sont présentés sous 7 rubriques en lien avec le cadre de référence :

1. s'organiser
2. l'accès à l'information et aux formations
3. l'accès et contrôle des moyens de production (terre, capital, intrants, technologie, temps)
4. l'accès au marché – diversification
5. l'accès au marché de travail – formel et informel
6. un environnement favorable au niveau du ménage et de la communauté
7. un environnement favorable au niveau du pays

4.1. S'organiser

La capitalisation a confirmé l'affirmation que « les groupements sont un vecteur de changement » d'où la conclusion que toutes les femmes au Niger et spécialement les femmes vulnérables (jeunes femmes, femmes très pauvres, femmes handicapées, etc.) devraient avoir la possibilité de s'organiser et de bénéficier d'un accompagnement de qualité. Toute seule, il est difficile de se renforcer et d'évoluer et surtout de faire face aux difficultés d'ordre économique et socio-culturel.

Par ailleurs, les compétences acquises dans le cadre de leurs propres groupements permettent aux femmes de participer activement dans d'autres espaces communautaires (cadres de concertation, conseils communaux, conseils régionaux)

Au Niger, de multiples approches d'accompagnement des groupements de femmes en vue de leur autonomisation ont été élaborées et mise en œuvre par les services régionaux du MP/PF/PE, d'autres ministères et par les ONG.

Pour valoriser les efforts, améliorer et harmoniser les approches et modules, il faut organiser et stimuler le partage et l'apprentissage mutuel de façon régulière.

Aussi pour multiplier les efforts et atteindre un plus grand nombre de femmes, il est indiqué d'utiliser les compétences locales (animatrices/teurs villageois, volontaires communautaires, etc.) formées dans le cadre des projets ultérieurs; cela nécessite une meilleure structuration de ces compétences.

Les modèles d'organisation type « groupement féminin » ne répondent pas nécessairement aux exigences du développement entrepreneurial. Il est donc nécessaire de chercher, expérimenter et d'analyser les formes d'organisation les plus appropriées: GIE, coopératives mixtes, réseaux (Union, Fédération, etc.) tout en définissant le rôle et le fonctionnement de chacun des modèles.

Pour les grandes structures, une duplication des rôles et des fonctions constitue un réel danger pour leur viabilité et pour un fonctionnement optimal. Un autre défi est de veiller à un bon équilibre entre les objectifs sociaux et les objectifs économiques (financiers) et de ne pas « isoler » les groupes de femmes vulnérables, c'est à dire les organiser dans des groupements « à part ».

4.2. L'accès à l'information et aux formations

« Le savoir est égal à pouvoir » et c'est vrai aussi pour le pouvoir économique. Les femmes, ayant moins accès à l'information (sur les filières, sur le marché, sur les services) et aux formations (technique et en gestion) ont moins de chances pour développer leurs AGR ou entreprises. Surtout les femmes en milieu rural ont besoin d'être informées davantage afin de pouvoir faire des choix

appropriés. Il est donc question de créer des ouvertures à travers des voyages, des bourses, des rencontres, des messages à la radio communautaire, des services techniques, l'accès à internet.

Quant aux formations, beaucoup d'initiatives dans le cadre des projets et des programmes s'adressent aux femmes mais souvent il s'agit des appuis de courte durée. Il est important que les agents des services techniques offrent des appuis de qualité et s'intéressent davantage aux cultures et initiatives des femmes dans une perspective de croisement des AGR et du développement de l'entrepreneuriat féminin avec tout ce que cela implique :

- ✓ des formations axées sur les compétences de base (savoir lire, écrire et compter), sur les connaissances économiques ;
- ✓ l'accès aux équipements et leur gestion ;
- ✓ un accompagnement de qualité qui prenne en compte le facteur temps ;
- ✓ un appui pendant une durée suffisante pour une réelle maîtrise et une continuité dans l'accompagnement pour répondre aux nouvelles difficultés.

Aussi, les formations ne devraient pas se limiter aux techniques connues mais s'étendre aux techniques modernes d'élevage, agricoles et artisanales sans perdre de vue l'applicabilité de ces nouvelles techniques dans le contexte d'évolution des apprenants.

4.3. L'accès et contrôle des moyens de production (terre, capital, intrants, technologie, temps)

L'accès à la terre demeure un enjeu important pour la plupart des femmes paysannes avec des dimensions spécifiques par région. Dans les démarches et actions à entreprendre plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- ✓ d'abord l'accès à une terre de qualité et à une distance raisonnable ;
- ✓ le contrôle et la sécurisation des terres,
- ✓ le renforcement des capacités des femmes pour une participation active dans les instances de décision (Commissions Foncières)

Le besoin en capital dépend du niveau de l'AGR ou de l'entreprise. Il est donc nécessaire de prévoir des informations, des formations et des manières d'accompagnement appropriées : (i) pour les femmes qui ont besoin d'un petit capital à mobiliser au sein d'un groupement ou d'une union et (ii) pour les femmes plus ambitieuses qui veulent s'adresser à une institution financière.

Pour cette dernière catégorie, les conditions d'octroi et la cherté des crédits auprès des institutions de micro finances restent des problèmes majeurs. A ce niveau également des recherches et des concertations entre acteurs sont souhaitables afin de trouver des modalités d'accès aux financements permettant aux coopératives, groupements ou entrepreneures individuelles de rentabiliser leurs investissements et de contribuer réellement au développement économique local. Pour toute catégorie de femmes, le danger de surendettement est présent et mérite donc une attention dans l'accompagnement.

D'autres problèmes constatés lors de la capitalisation concernent le fait que les hommes s'accaparent parfois les crédits des femmes ou les IMF non fiables qui détournent les fonds des femmes. Cependant la création de l'Agence de Régulation du Secteur de Micro-finance (ARSM) a remédié en grande partie à ce dernier problème.

Pour ce qui est de **l'accès aux intrants**, et particulièrement aux équipements, l'allègement des tâches des femmes doit être prioritaire. Toute intervention qui ambitionne d'accompagner les femmes dans l'autonomisation économique devrait prévoir des mesures pour que les femmes puissent épargner du

temps pour investir dans les AGR et qu'elles ne se trouvent pas chargées davantage.

Des pompes, des équipements d'exhaure, des moulins ou plateformes multifonctionnelles sont très intéressantes mais leur implantation est loin d'être généralisée et donc pas encore à la portée de toutes les femmes au milieu rural. Il faut des équipements qui répondent à des besoins réels, qui sont de qualité (avec modalités pour les réparations), qui sont bien gérés et accessibles à des prix abordables pour toutes les femmes. Pour les grandes installations type plateformes multifonctionnelles l'implication des autorités locales s'avère nécessaire pour veiller à une gestion saine et efficace des installations.

Par ailleurs, l'accompagnement des femmes paysannes dans le développement de leurs AGR suppose l'accès aux semences de qualité, engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires. Mais il ne s'agit pas juste de les approvisionner en intrants. Il est aussi question d'assurer un accompagnement dans une perspective d'empowerment, c'est à dire de montrer le chemin vers des institutions et établissements publics ou vers d'autres intervenants, de les accompagner dans le développement des AGR autour de l'approvisionnement des intrants : boutique d'intrants (semences, engrais, produits vétérinaires).

4.4. L'accès au marché – diversification

Malgré le fait que les femmes soient très « débrouillardes » et ont beaucoup de stratégies de commercialisation le problème de l'accès au marché reste un des goulots d'étranglement pour l'autonomisation des femmes.

L'accès aux informations concernant les marchés et les prix n'est pas évident pour les femmes en milieu rural qui se trouvent loin des centres urbains et semi-urbains. La mise en relation des femmes rurales avec le marché formel et urbain pour trouver des débouchés et des canaux d'exportation constitue une des démarches à encourager. L'approche filière qui considère toute la chaîne de production et de commercialisation avec les différents acteurs ainsi que la collaboration entre acteurs mérite d'être prônée. Pour augmenter les opportunités d'exportation, les productrices doivent s'intéresser à la certification, chercher un label pour le contrôle des produits, surtout pour les produits alimentaires.

Aussi, le choix des filières porteuses n'est pas une chose facile car cela suppose un accès aux études économiques et informations fiables par rapport à ces filières intéressantes.

D'autres défis sont la qualité, la finition, l'innovation et la diversification. Un changement de mentalité aussi bien au niveau des femmes et des hommes entrepreneurs qu'au niveau des clients est à stimuler : Pour les entrepreneurs il s'agit de quitter les chemins connus et de prendre des risques, pour les clients il s'agit de promouvoir et d'apprécier la production nigérienne ce qui suppose de tester les produits et de se défaire des préjugés.

4.5. L'accès au marché de travail – formel et informel

Toute personne (femme/jeune fille) n'a pas l'ambition ou les capacités d'entreprendre. Apprendre un métier et être employée est une autre façon de se renforcer économiquement.

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle les difficultés identifiées concernent principalement :

- ✓ le manque de compétences et d'expérience professionnelle ;

- ✓ l'insuffisance de l'offre de formation et la faiblesse du dispositif d'apprentissage ;
- ✓ le manque d'opportunités de stages et d'emploi dans les secteurs publics et privés ;
- ✓ le manque de réseaux de contacts pour connaître les opportunités d'emplois.

L'offre des formations et des possibilités de stage en vue de l'insertion professionnelle sur le marché de travail et la qualité de ces formations sont donc des facteurs importants.

En plus des difficultés d'ordre général mentionnées ci-haut, les femmes et les jeunes filles font face à d'autres difficultés d'ordre socio-culturel, comme par exemple les mariages précoces qui empêchent les filles de terminer leurs études ou formations, ou encore le triple rôle des femmes (productif, reproductif et communautaire). Motiver les jeunes filles, les femmes (et leurs parents) d'investir dans les formations, assurer qu'elles continuent le parcours jusqu'à la fin et un accompagnement après formation sont également des points d'attention.

Souvent la concordance entre l'offre et la demande d'emploi n'est pas non plus optimale et les perceptions font que les femmes ont moins de chances d'être employées. Favoriser la communication et la concordance entre l'offre et la demande est également une piste à suivre.

Il y a aussi toute une catégorie de jeunes filles/femmes qui n'ont pas eu la possibilité d'étudier ou de se former et trouvent un emploi – le plus souvent dans le secteur informel – par exemple comme travailleuse domestique. Par ailleurs, la migration interne des femmes qui quittent le milieu rural pour trouver un emploi dans les villes est un phénomène assez récent au Niger. Le travail domestique est pourtant réglementé mais les conditions de travail sont souvent déplorables.

Pour toute catégorie de personnes (filles/femmes et hommes/garçons) qui sont engagées en tant qu'employées (secteur formel et surtout informel), il est important de veiller sur les conditions de travail et aussi sur le fait qu'elles aient accès à un travail décent.

4.6. Un environnement favorable au niveau du ménage et de la communauté

Un environnement favorable au niveau du ménage et de la communauté est indispensable pour faire croître ses activités. Il faut l'accord et le support du mari et des parents pour s'organiser, pour investir et développer des activités, pour se déplacer, pour contrôler son revenu, pour partager les tâches domestiques, etc.

Rendre visible les contributions actuelles des femmes à l'économie domestique et marchande et communiquer sur les avantages et intérêts de l'empowerment économique des femmes à tous les niveaux contribuera à lever certains obstacles et défis liés à la communauté.

Pour contribuer au changement des mentalités, des initiatives qui travaillent sur l'engagement des hommes à l'image des projets « Engaging Men » ou « Ecole des maris » qui font appel aux hommes leaders sont à encourager et à mettre à l'échelle nationale. En plus, il est indispensable que les femmes et les hommes connaissent leurs droits et aient accès et comprennent les textes, les lois et les règlements.

4.7. Un environnement favorable au niveau du pays

Plusieurs engagements internationaux pris par le Gouvernement et plusieurs outils de protection et de réglementation favorisent l'autonomisation économique des femmes au Niger. Le pays a également des lois qui régissent le secteur de la micro finance, le secteur du commerce ou de l'emploi et qui

contribuent à la professionnalisation des secteurs et à la protection sociale. Cependant, force est de constater que ces conventions et lois ne sont pas connues et/ou appliquées.

De plus, il arrive que les organisations qui accompagnent les groupements et les communautés ne maîtrisent pas toujours les différentes lois et droits (coutumier, moderne, religieux).

Les populations n'ont également pas accès aux informations adaptées au niveau des femmes/hommes et jeunes souvent analphabètes. Au niveau national il est aussi question de s'organiser et de revendiquer l'application des lois ce qui suppose la mise en commun – au niveau national - des efforts de toutes les organisations qui défendent les droits des femmes.

Aussi, beaucoup de partenaires techniques et financiers (PTF) ont des politiques et programmes favorables au renforcement du pouvoir économique des femmes qu'ils mettent en œuvre d'ailleurs avec d'autres Ministères sectoriels. Cependant un grand effort de coordination et de collaboration est à faire pour marier les efforts et pour avoir des impacts plus importants pour les femmes en tant qu'actrice économique. Une meilleure coordination et synergie entre le MP/PF/PE et les différents PTF ayant un lien avec l'autonomisation économique des femmes et les Ministères sectoriels s'impose.

5. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

5.1. Objectif global

L'objectif global de la stratégie est de « Promouvoir l'autonomisation économique des femmes du Niger par le développement et la consolidation d'une culture d'AGR et d'entrepreneuriat en vue de contribuer à l'égalité et l'équité en droits et en chances entre les femmes et les hommes ».

5.2. Objectifs spécifiques

Afin de contribuer à l'autonomisation économique des femmes du Niger quatre (4) objectifs spécifiques ont été identifiés pour **orienter et guider les structures de développement actives au Niger**.

- ⇒ Renforcement des connaissances et aptitudes des femmes et de leurs organisations
- ⇒ Renforcement de l'accès et du contrôle des moyens de production et de l'accès aux marchés par les femmes
- ⇒ Renforcement de la participation des femmes sur le marché du travail formel et informel
- ⇒ Renforcement du contexte socioculturel, politique et juridique favorable à l'autonomisation économique des femmes

Plusieurs axes d'intervention ont été retenus par objectif spécifique ainsi que des stratégies de mise en œuvre ou des propositions d'opérationnalisation.

5.3. Axes d'intervention et lignes directrices

OS I : Le renforcement des connaissances et aptitudes des femmes et de leurs organisations

Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif spécifique de renforcement des connaissances et aptitudes, 4 axes d'intervention ont été retenus :

- L'accompagnement des femmes pour s'organiser en groupements ou coopératives et pour participer activement dans les espaces communautaires
- L'accompagnement des groupements ou des coopératives à se fédérer (Unions, Fédérations, Confédérations) et assurer le leadership
- Accès aux informations et formations sur le plan économique et technique des services techniques, des ONG et des médias.
- L'alphabétisation économique/ financière/ fonctionnelle

Axe d'intervention I.1 : L'accompagnement des femmes pour s'organiser en groupements ou coopératives et pour participer activement dans les espaces communautaires

Ligne directrices :

Pour garantir un accompagnement de qualité de toutes les femmes nigériennes qui le désirent, en ce qui concerne la structuration et le fonctionnement des groupements, les lignes directrices suivantes sont proposées :

- ❖ **L'harmonisation et l'enrichissement des approches, des guides et modules d'accompagnement développés par les différents acteurs avec une attention spécifique aux différents milieux (rural/urbain) et systèmes de vie (sédentaire/nomade).** Cela ne

suppose pas qu'un seul guide d'accompagnement devrait en résulter mais que les intervenants s'inspirent des approches des autres dans l'ambition d'offrir des services de qualité. Les écarts entre les différentes approches ne doivent pas être aussi grands faute de semer la confusion.

Cette ligne directrice suppose des moments de rencontres entre différents intervenants pour échanger, pour apprendre et s'améliorer.

- ❖ La mise à échelle (niveau national) des modèles de structuration et d'accompagnement reconnus porteurs et un accompagnement le temps qu'il faut pour une réelle appropriation de la démarche. A part, l'accompagnement des groupements dans le cadre des projets/programmes de développement il est aussi question de valoriser les compétences locales (animatrices/teurs villageois, volontaires communautaires, etc.) ce qui suppose la structuration de ces compétences locales.

Axe d'intervention I.2 : L'accompagnement des groupements ou des coopératives à se fédérer (Unions, Fédérations, Confédérations) et assurer le leadership

Lignes directrices :

Pour conjuguer les efforts des groupements relever certains défis de l'autonomisation économique et saisir des opportunités, il serait judicieux d'encourager :

- ❖ L'investissement dans l'information des groupements de base sur les avantages et contraintes à constituer ou adhérer à des structures plus grandes et plus fortes leur permettant de faire des choix fondés. Des échanges entre groupements, ateliers de capitalisation, émissions sur les radios communautaires, etc.
- ❖ L'harmonisation et l'enrichissement des approches, des guides et modules d'accompagnement des structures faitières avec une attention spécifique à la vision et aux objectifs de ces organisations. Comme il s'agit des structures plus complexes, la circulation de l'information entre les groupements de base et la structure fidèle est un point clé ainsi que le partage des fonctions et la non duplication des actions entre les structures.
- ❖ La mise à échelle nationale des modèles de structuration et d'encadrement des structures faitières reconnus porteurs et un accompagnement pendant un temps suffisant pour permettre une réelle appropriation de la démarche.

Axe d'intervention I.3 : Accès aux informations et formations sur le plan économique et technique des services techniques, des ONG et des médias

Lignes directrices :

Pour assurer l'accès aux informations et aux formations sur le plan économique et technique des services techniques, des ONG et des médias en vue du développement des AGR et des entreprises des femmes du milieu rural et milieu urbain, les lignes directrices suivantes ont été retenues :

- ❖ L'orientation des appuis des services techniques (agriculture, élevage, commerce, artisanat, énergie, etc.) vers les cultures, les productions, les transformations et les entreprises des femmes.
- ❖ Une attention spécifique aux informations et formations sur les techniques modernes et les filières prometteuses pour que les femmes aient les mêmes possibilités que les hommes pour créer de nouvelles activités et/ou de trouver de nouveaux débouchés. En plus, il est nécessaire d'être attentif aux possibilités d'application des nouvelles techniques sans pour autant dire qu'une structure de formation devrait nécessairement fournir le tout. Les

organisations de développement devraient avoir des stratégies pour assurer et accompagner les personnes formées leur permettant d'accéder aux matières premières, aux équipements, au marché, aux moyens financiers, etc.

- ❖ La mise à échelle niveau national d'approches de formations techniques reconnues porteuses pour augmenter le nombre de bénéficiaires ayant accès aux formations de qualité. Cela implique entre autres l'identification des services ou organisations offrant cet accompagnement, le partage des connaissances et la capitalisation des expériences d'appuis techniques et en gestion d'entreprise.
- ❖ La facilitation de l'accès aux informations par rapport aux sujets économiques à travers les radios communautaires et les nouvelles techniques de communication (internet, applications pour *smartphones*, etc.). Une des pistes d'opérationnalisation est de dynamiser les centres multimédias dans toutes les régions du Niger.

Axe d'intervention I.4 : L'alphabétisation économique / financière / fonctionnelle

Lignes directrices :

Pour renforcer les capacités techniques et en gestion des femmes en vue de l'accroissement de leurs AGR et entreprises nous proposons les lignes directrices suivantes :

- ❖ La promotion de l'alphabétisation économique et financière comme porte d'entrée aux informations et leur transformation en connaissances. Il s'agit : (i) des connaissances de base (savoir lire, écrire et calculer) ; (ii) la compréhension de leur environnement économique, à savoir les filières porteuses, les acteurs de ces filières, les choix à faire concernant l'intégration verticale ou horizontale dans une filière⁸; (iii) la gestion entrepreneuriale, c'est à dire gérer ses finances, son stock, sa clientèle, etc.

⁸ Intégration verticale : combinaison d'activités de différents niveaux dans la filière (p.ex. la production et la transformation); intégration horizontale : combinaison d'activités à un même niveau dans la filière (p.ex. la production)

5.3.2 OS II : Le renforcement de l'accès et le contrôle des moyens de production et l'accès aux marchés par les femmes

Afin de renforcer l'accès et le contrôle des moyens de production et l'accès aux marchés par les femmes, il est envisagé quatre (4) axes d'intervention :

- L'accès des femmes à la terre
- L'accès au capital
- L'accès aux intrants et équipements pour la production, la transformation et l'allègement des tâches
- L'accès des femmes aux marchés et débouchées

Axe d'intervention II.1 : L'accès des femmes à la terre

Lignes directrices :

Pour contribuer à l'accès sécurisé des femmes à des terres de qualité les lignes directrices suivantes ont été retenues :

- ❖ La vulgarisation des textes religieux et modernes auprès des hommes et des femmes sur les droits fonciers, l'héritage et la propriété des femmes. S'inspirer des démarches et des modules de sensibilisation qui ont montré leur efficacité en tenant compte des spécificités selon les régions étant donné que la problématique de l'accès à la terre diffère selon les ethnies et les systèmes de vie. Cela suppose un investissement dans des études (type recherche-action) pour des régions dans lesquelles la problématique n'est pas encore bien analysée ou documentée en permettant de comprendre la question en profondeur et d'expérimenter différentes pistes de solution.
- ❖ La sécurisation de la propriété des terres appartenant aux femmes par des documents - attestation de détention coutumière, acte de donation, acte de session - selon le type de transaction.
- ❖ L'investissement dans le renforcement des capacités des femmes (leaders) membres des COFO (Commissions Foncières) pour qu'elles puissent comprendre en profondeur la problématique et les enjeux d'accès et la sécurisation des terres afin de mieux jouer leur rôle en conjuguant leurs efforts avec les hommes qui mènent la même lutte.

Axe d'intervention II.2 : L'accès au capital

Pour faciliter l'accès des femmes au capital selon des procédures et conditions appropriées aux besoins et capacités des femmes, les lignes directrices suivantes ont été retenues :

Lignes directrices :

- ❖ Influencer les politiques des IMF et des banques en vue d'éliminer ou de diminuer les contraintes d'accès au capital pour les femmes, notamment la distance, les montants des garanties et les taux élevés des intérêts.
- ❖ La mise à l'échelle des approches d'accompagnement reconnues porteuses autour de la mobilisation des moyens financiers (le capital chaud) et l'orientation vers les institutions financières (IMF, banques) (le capital froid). Il s'agit entre autres, de veiller et d'éviter le surendettement et la décapitalisation, d'informer et de former les femmes leur permettant de faire des choix fondés en ce qui concerne l'accès au « capital froid ». L'orientation des intervenants vers l'agence de régulation du secteur de micro-finance (ARSM) afin d'assurer la

fiabilité des IMF avant d'y loger des lignes de crédit.

Axe d'intervention II.3 : L'accès aux intrants et équipements pour la production, la transformation et l'allègement des tâches

Lignes directrices :

Pour contribuer à l'accès des femmes aux équipements et aux intrants de qualité, d'une part pour alléger leurs tâches et d'autre part pour rentabiliser leurs AGR et entreprises, les lignes directrices suivantes sont retenues :

- ❖ La priorisation de l'accès aux équipements d'allègement des tâches adaptés au milieu (moulins, batteuses, plateformes multifonctionnels, cuisinière à gaz ou à énergie solaire) pour que toutes les femmes au Niger puissent en bénéficier.
- ❖ La systématisation des expériences en ce qui concerne les méthodes d'implantation et de gestion des installations et équipements (gestion par un privé, par la commune, par un groupement) afin de tirer des leçons et de vulgariser les méthodes les plus efficaces selon les milieux et le niveau de vie/système de vie (sédentaire, nomade) des populations.
- ❖ Accompagner les acquisitions d'équipements par des formations pratiques et insuffler la réflexion sur les différentes alternatives pour acquérir du matériel: à travers :
 - des subventions des institutions de formation ;
 - des crédits ;
 - le système de location-vente du matériel, etc.

Axe d'intervention II.4 : L'accès des femmes aux marchés et aux débouchés

Pour faciliter l'accès des femmes aux marchés et pour trouver des nouveaux débouchés les lignes directrices suivantes ont été retenues :

Lignes directrices :

- ❖ La promotion de l'approche filière, c'est à dire combiner tout accompagnement des femmes selon l'approche « production », à savoir des formations techniques, l'acquisition des intrants, etc. avec une approche « marché » pour attaquer ce goulot d'étranglement qui est la commercialisation pour beaucoup de productrices et entrepreneurs. L'attention pour la qualité des produits, des stratégies de marketing pour le marché local et international en fait partie.
- ❖ Privilégier l'achat des semences produites par des organisations paysannes ainsi que l'achat des intrants dans les différentes boutiques des organisations paysannes.
- ❖ L'incitation des femmes entrepreneurs à l'innovation par l'orientation vers de nouvelles filières, de nouvelles techniques de production et de commercialisation. Prévoir des moyens pour subventionner les actions d'innovation et de recherche-action au niveau des groupements en collaboration avec les services techniques (p.ex. le commerce), l'utilisation de l'internet et le développement des sites web pour la promotion et l'exportation des produits. Et en même temps influencer le grand public pour un changement de mentalité et la promotion de la consommation locale « Consommons Nigérien » par des campagnes d'information/formation et de sensibilisation en collaboration avec les médias.

5.3.3 OS III : Le renforcement de la participation des femmes sur le marché du travail formel et informel – l'accès à des emplois décents

Pour faciliter la participation des femmes et des filles sur le marché du travail et pour accéder à des emplois décents trois (3) axes d'interventions ont été retenus :

- Tisser le lien entre les formations, les besoins du marché du travail et les candidates chercheuses d'emploi
- Soutenir l'engagement des femmes sur les marchés du travail formel et informel pour des emplois décents
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin

Axe d'intervention III.1 : Tisser le lien entre les formations, les besoins du marché du travail et les candidates chercheuses d'emploi

Lignes directrices :

- ❖ L'investissement dans des études et analyses du marché local du travail
- ❖ La création des synergies entre les différents acteurs du territoire et améliorer l'adéquation entre les formations, les besoins des femmes/filles et ceux des entreprises
- ❖ La promotion de la formation des jeunes filles dans le domaine des nouvelles technologies et de nouveaux secteurs.
- ❖ L'investissement dans la communication par rapport aux besoins et opportunités au niveau du marché de travail. Il s'agit de faciliter
 - Une meilleure information des femmes par rapport aux opportunités de travail salarié ;
 - Une meilleure information des employeurs par rapport aux compétences disponibles le marché de travail

Ce partage d'informations entre employeurs et employées potentiels pour se faire par exemple à travers des sites de promotion d'emploi où d'une part les femmes pourront trouver de l'information sur les opportunités au niveau des entreprises et des administrations et d'autre part où les CV des femmes qualifiées pourront être postés pour informer les employeurs.

Axe d'intervention III.2 : Soutenir l'engagement des femmes sur les marchés du travail formel et informel pour des emplois décents

Lignes directrices :

- ❖ Combattre les préjugés d'ordre social et économique auxquels les femmes doivent faire face, notamment l'idée que la maternité est égale à une moindre rentabilité. Des analyses des difficultés réellement vécues par les employeurs aussi bien du côté du personnel masculin que féminin permettront de corriger certaines perceptions et de créer des argumentaires pour convaincre les employeurs à embaucher des femmes.
- ❖ La promotion de la création de crèches au sein des entreprises ou des jardins d'enfants communautaires pour faciliter la combinaison de la vie professionnelle et la vie familiale des femmes.
- ❖ La vulgarisation des textes permettant aux femmes de connaître la législation (droits de travail, dignité) et de la faire appliquer par les employeurs et les employés en collaboration avec les syndicats et les organisations de défense de droits de l'Homme. Le renforcement des femmes déléguées de personnel dans les entreprises est une autre piste à suivre dans la défense de leurs droits et du respect de la dignité dans les lieux de travail.

Axe d'intervention III.3 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin

Lignes directrices :

- ❖ La promotion de l'entrepreneuriat féminin et faire connaître les femmes entrepreneurs comme modèle pour inspirer les autres par des émissions à la radio, à la télévision, par l'appui aux grandes manifestations comme le SAFEM, l'appui à la participation des femmes entrepreneurs aux foires internationales ; la promotion du statut d'ambassadrices des femmes entrepreneurs en vue de la promotion de leurs produits.
- ❖ L'investissement dans l'accompagnement des jeunes ou nouvelles entrepreneures par le parrainage, l'appui professionnel à travers des organisations de chefs d'entreprises retraités (du Sud et/ ou du Nord) qui veulent mettre à disposition leurs expertises.

5.3.4 OS IV : Le renforcement d'un contexte socioculturel, économique, politique et juridique favorable à l'autonomisation économique des femmes

Pour contribuer à la création d'un contexte propice au niveau social, culturel, économique, politique et juridique favorable à l'autonomisation des femmes trois (3) axes d'intervention ont été retenus :

- Améliorer la visibilité des contributions des femmes à l'économie domestique et à l'économie de marché
- Favoriser un contexte socioculturel en termes de perceptions, croyances et attitudes
- Favoriser un contexte politique et juridique en termes d'adoption, vulgarisation et application des politiques et des lois

Axe d'intervention IV.1 : Améliorer la visibilité des contributions des femmes à l'économie domestique et à l'économie de marché

Ligne directrice :

- ❖ L'investissement et/ou le soutien à la conduite et l'exploitation des études pour sortir des évidences (quantitatives et qualitatives) de contribution des femmes à l'économie domestique et marchande et ainsi alimenter les initiatives de plaidoyer et les actions de sensibilisation.

Axe d'intervention IV.2 : Un contexte socioculturel favorable en termes de perception, croyances et attitudes

Lignes directrices :

- ❖ La construction d'une compréhension commune au niveau des hommes et des femmes par rapport aux différents thèmes qui ont trait aux facteurs favorisant pour l'autonomisation économique des femmes : (i) accès à la terre, (ii) le soutien pour entreprendre et vendre, (iii) l'accès à la santé par la planification familiale, (iv) la redistribution des tâches au sein des ménages
- ❖ L'harmonisation et l'enrichissement des approches, des guides et modules de communication pour un changement de comportement adaptés au milieu (rural/urbain) et aux systèmes de vie (sédentaire/nomade) et la mise à échelle des approches réussies.
- ❖ Tisser des alliances avec des leaders (traditionnels, modernes, politiques, religieux) - hommes et femmes, jeunes et moins jeunes – pour la construction de la reconnaissance, de l'acceptation et de la promotion de l'autonomisation économique des femmes.

Axe d'intervention IV.3 : Un contexte politique et juridique favorable en termes de création , vulgarisation et application des politiques et des lois

Lignes directrices :

- ❖ La vulgarisation des lois et stratégies nationales qui ont trait au commerce, aux échanges économiques, à l'approche coopérative, au foncier, à la micro finance, etc.
- ❖ Le respect des résolutions des Nations Unies, notamment la mise en place d'un fond de la femme rurale conformément aux résolutions de la 53^{ème} session Commission de la condition de la femme.
- ❖ La mise en cohérence et en synergie entre les différentes politiques et programmes des Ministères (MP/PF/PE et sectoriels) et PTF ayant un lien avec l'autonomisation économique des femmes (Politique Genre de UNICEF, Programme ADO du FNUAP, Programme Développement Communautaire Centré sur l'Enfant de Plan Niger, etc.)
- ❖ Influencer les politiques nigériennes (par exemple la politique foncière, la politique de l'emploi, de la micro finance, de l'insertion professionnelle, etc.) dans la prise en compte du genre, conformément à la Politique Nationale Genre et à la Constitution du pays.

5.4 Rôle du Ministère

Dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'autonomisation économique des femmes du Niger, le MP/PF/PE a des responsabilités spécifiques en tant que Ministère tutelle de la défense des droits des femmes :

Entretenir un partenariat actif avec tous les ministères sectoriels/techniques afin d'identifier les sujets clés qui méritent un plaidoyer et intervenir concrètement pour défendre les intérêts des femmes :

- le partenariat avec le ministère de l'agriculture : pour la traduction de la nouvelle loi UMOA concernant la notion « coopérative » qui est une entité économique et le fait que les groupements soient assimilés à une coopérative. Le MP/PF/PE doit s'assurer de la mise en application de cette nouvelle loi au Niger et veiller à la prise en compte des intérêts des femmes ;
- le partenariat avec le secrétariat permanent du code rural pour influencer la politique foncière dans la prise en considération du genre ;
- le partenariat avec le ministère de l'éducation pour la question de l'alphabétisation des femmes en langue et/ou en Français, pour la promotion de la scolarisation des jeunes filles, l'élaboration des curricula genre sensible ;
- le partenariat avec le ministère de l'énergie pour la question des plateformes multifonctionnelles en termes d'implantations et de gestion ;
- le partenariat avec le ministère de l'emploi pour veiller aux lois et politiques du travail sensible au genre, faire appliquer des protections légales pour les employées les plus vulnérables, veiller à l'équité des salaires entre les hommes et les femmes ;
- le partenariat avec le ministère des finances : pour faire accepter l'idée d'accès aux lignes de crédits pour les femmes dans le cadre du développement de leurs AGR et entreprises ;
- faire respecter les résolutions des Nations Unies, notamment celle de la 53^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme relatives à la mise en place d'un fond de la femme rurale et le rendre opérationnel.

Identifier les acteurs de développement clés et entretenir un partenariat actif avec eux

- renforcer le partenariat avec les IMF en vue de la mobilisation des ressources financières et l'amélioration des conditions d'accès aux crédits et engager un lobbying pour la réduction du taux d'intérêt;
- établir des partenariats stratégiques avec les collectivités territoriales pour la prise en compte des intérêts des femmes dans les PDC ; promouvoir l'approche budgétisation sensible au genre ou budget participatif dans les collectivités afin de prendre en compte les besoins de toutes et tous;
- créer un partenariat avec les leaders religieux/masculins et féminins en tenant compte de la diversité religieuse pour le renforcement des capacités en vue du respect des droits des femmes et des hommes.

Créer et renforcer les alliances avec les acteurs de développement (société civile, PTF, secteur privé) :

- mettre en cohérence et en synergie entre les différentes politiques et les programmes des Ministères (MP/PF/PF et sectoriels) et PTF ayant un lien avec l'autonomisation économique des femmes (Politique Genre de UNICEF, Programme ADO de UNFPA, Programme Développement Communautaire Centré sur l'Enfant de Plan Niger, etc.) ;
- influencer les politiques nigériennes et les stratégies des acteurs de développement (p. ex. la politique foncière, la politique de l'emploi, de la micro finance, de l'insertion professionnelle, etc.) en vue de la prise en considération des intérêts des femmes et pour le suivi de l'application des mesures prises ;

Faire le pont entre le niveau local et le niveau national ; entre les femmes et leurs associations et les partenaires techniques et financier :

- faire remonter les informations de la base au niveau national, les problèmes des femmes mais aussi les succès ; promouvoir l'approche communautaire ;
- appuyer la vulgarisation des nouvelles lois, stratégies nationales et réglementations relatives au commerce, aux échanges économiques, à l'approche coopérative, au foncier, à la micro finance, etc. ;
- informer la base par rapport aux opportunités (financements, matériel, formations);
- faciliter l'accès aux appuis (formations, financiers, matériel) des femmes et leurs associations par l'élaboration des dossiers, la présentation et l'orientation vers les PTF en mettant l'accent sur l'acquisition et mise en place des équipements pour l'allègement des tâches ;
- cibler et cadrer les subventions et dons des PTF vers les bénéficiaires les plus méritants ;
- participer aux suivis des interventions des PTF et des ministères sectoriels.

Faciliter le renforcement et l'harmonisation de l'accompagnement des groupements des femmes et l'accès à un encadrement de qualité pour toutes les femmes au Niger :

- le renforcement des capacités des ONGs actives dans le secteur de l'autonomisation économique

des femmes par

- la création des moments de rencontre et d'apprentissage sur des thèmes spécifiques (l'organisation en groupement, le réseautage, l'organisation de l'épargne à l'interne, la gestion des biens communs, le chemin vers les IMF, la commercialisation, l'innovation, évoluer de l'informel vers le formel, etc.) en mettant l'accent sur la diversité des femmes et des communautés et la nécessité d'avoir des approche (ou feuilles de routes) pour les différents niveaux et milieux ;
- la mise à échelle des approches et méthodes d'accompagnement prometteurs par :
 - l'orientation des acteurs de développement (PTF) vers des organisations ayant des méthodes approuvées (p.ex. type MMD);
 - la négociation des moyens financiers (au niveau du Gouvernement nigérien et des PTF) pour l'engagement des compétences locales (animatrices locales qui ont fonctionné dans des projets antérieurement) pour l'accompagnement de nouveaux groupements.

Promouvoir un développement des compétences et des opportunités d'emploi équitables et décents :

- prendre des mesures pour orienter les femmes et les filles vers des formations en adéquation avec la demande du marché de travail pour les rendre plus compétitives ;
- veiller à la prise en compte des mesures de protection sociale, des lois et politiques du travail sensible au genre, et appliquer des protections légales pour les employées les plus vulnérables ;
- veiller à l'équité du salaire entre les hommes et les femmes ;

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES D'INTERVENTION	COMMENT
Renforcement des connaissances et aptitudes des femmes et leur organisation	L'accompagnement des femmes pour s'organiser en groupements ou coopératives et pour participer activement dans les espaces communautaires	○ Harmoniser et enrichir les guides / modules d'accompagnement adaptés au milieu (rural/urbain) et aux systèmes de vie (sédentaire/nomade) ○ Mettre à échelle les modèles de structuration reconnus porteurs (p.ex MMD) ○ Promouvoir les méthodes de structuration les plus adaptées au développement des AGR selon les milieux : "GIE", "coopératives", ○ Développer l'approche inclusive (femmes handicapées, vulnérables, jeunes,) afin de transformer la perception "handicap/pauvreté = mendicité" ○ La structuration et la valorisation des compétences locales (animatrices/teurs villageois, volontaires communautaires,...) pour multiplier et pérenniser les appuis
	L'accompagnement des groupements ou des coopératives à se fédérer (Unions, Fédérations, Confédérations) et assurer le leadership	○ Renforcer les capacités organisationnelles (circulation de l'information, non duplication des rôles) ○ Capacités spécifiques : planification stratégiques, lobbying, plaidoyer
	Accès aux informations et formations sur le plan économique et technique des services techniques, des ONG et des média	○ Orienter les appuis des ST (agriculture, élevage, commerce, artisanat, énergie, etc.) vers les cultures/productions/transmutations/entreprises des femmes ○ Favoriser l'accès aux informations et formations sur les techniques modernes et les filières prometteuses ○ Ne pas former sans s'assurer de l'existence des opportunités d'application des formations (équipements, crédit, ...) ○ Mettre à échelle les approches de formations techniques reconnues porteuses (ex. Afrique Verte) ○ L'accès à l'information à travers les radios communautaires et des nouvelles techniques de communication (téléphone, internet,) en redynamisant les centres multimédias dans toutes les régions

	L' alphabétisation économique / financière / fonctionnelle	○ Un engagement sur une longue période = comme une vraie école adaptée aux horaires des femmes, pas d'approches ponctuelles de quelques mois ○ Valoriser / s'inspirer des méthodes réussies adaptées aux différents contextes ○ Renforcement en approche entrepreneuriale ○ Alphabétisation économique : comprendre son environnement économique (les opportunités économiques, les acteurs et filières porteuses...)
Le renforcement de l'accès de l'accès et le contrôle des moyens de production et accès aux marchés pour les femmes	L'accès des femmes à la terre	○ Sécuriser la propriété de terres des femmes par des documents (attestation de détention coutumière, acte de donation, acte de session, etc.) ○ Promouvoir l'accès à des terres non dégradés ○ Mise à échelle des stratégies réussies d'accès à la terre
	L'accès au capital	○ Tenir compte de la diversité des capacités financières des femmes : (i) celles qui vont s'autofinancer à travers les tontines (améliorées) et (ii) celles qui peuvent aller directement vers les IMF ou les banques ○ Mobilisation collective des acteurs de développement autour de la cherté des prêts pour les groupes à faibles moyens (qui s'organisent d'abord en tontines leur permettant d'évoluer vers les IMF) – exemple des prêts sans intérêts ○ Un accompagnement qui prévient le surendettement et la décapitalisation des groupements ○ S'assurer de la viabilité des IMF en collaboration avec l'agence de régulation du secteur de micro-finance (ARSM) avant d'y loger des lignes de crédit
	Accès aux intrants et équipements pour la production, la transformation et l' allègement des tâches	○ Prioriser l'accès aux équipements d'allègement des tâches (moulins, batteuses, plateformes multifonctionnels, cuisinière a gaz ou énergie solaire,) ○ Faciliter davantage l'accès aux semences de qualité, produits phytosanitaires à des prix abordables pour les cultures des femmes (maraichage, céréales, ...) ○ S'assurer d'un accompagnement de qualité pour l'installation des équipements : collaboration avec les autorités locales, les services techniques, ONG ○ S'assurer des équipements permettant d'appliquer les formations techniques (ex. couture, pâtisserie, transformation agroalimentaire, etc.) (via crédit, location-vente du matériel,)
	Accès des femmes aux marchés et aux débouchés	○ Promouvoir et valoriser les semences produites par les organisations paysannes (hommes et femmes) lors des distributions gratuites et des ventes à prix modérés des semences améliorées par l'Etat (INRAN, Office des Produits Vivriers du Niger) et ses partenaire (ex. PAM, ...) ○ Renforcer le marketing : présentation des produits de façon attrayante (emballage, finition, etc.) et la promotion des produits nationaux : nigériennes et nigériens consommeurs « <i>Made</i>

		<i>in Niger »</i> ○ Promouvoir des mesures d'incitation à l'innovation afin de sortir du cadre des activités traditionnelles (produits vivriers, embouche et petit commerce) ○ Diversification des filières (en dehors des filières traditionnelles connues) pour la commercialisation
	Promotion de l'entrepreneuriat féminin	○ Créer des opportunités pour faire connaître les femmes entrepreneurs (société de transformation agroalimentaire) pour inspirer les autres ○ Offrir des places aux femmes entrepreneurs lors des voyages officielles pour les connecter
Le renforcement de la participation des femmes sur le marché du travail formel et informel – l'accès à des emplois décents	Mise en contact des employeurs et des candidates chercheuses d'emploi	○ Création d'opportunités de stages dans les entreprises ○ Informer les femmes p/r aux opportunités de travail salarié ○ Créer un espace de CV de femmes qualifié sur les sites de promotion d'emploi ○ Créer des argumentaires pour convaincre les employeurs à embaucher les femmes ○ Favoriser la présence des femmes dans des nouveaux métiers
	Soutenir l'engagement des femmes sur les marchés du travail formel et informel	○ Faire connaître la législation et la faire l'appliquer (droits de travail, dignité) par les employeurs et les employés (p.ex. les entreprises de gardiennage, nettoyage, etc.) ○ Rendre fiable et sécurisant le travail des travailleuses domestiques (bonnes) ○ Création des crèches au sein des entreprises ○ Création des jardins d'enfants communautaires
Le renforcement d'un contexte socioculturel, économique, politique et juridique favorable à l'autonomisation économique des femmes	Améliorer la visibilité des contributions des femmes à l'économie domestique et à l'économie de marché	○ Conduire des études pour sortir des évidences (quantitatives et qualitatives) de contribution des femmes à l'économie domestique et marchande ○ Utiliser ces évidences pour conduire des plaidoyers pour contribuer à la création d'un environnement favorable à l'autonomisation économique des femmes
	Un contexte socioculturel propice ⇒ la perception ⇒ croyances ⇒ attitudes	○ Construire une compréhension commune au niveau des hommes et des femmes p/r à : ⇒ Accès à la terre : application des dispositions de la religion musulmane p/a à l'héritage de la terre par les femmes ⇒ Le soutien pour entreprendre et vendre (aller au marché) : l'appui du mari, le soutien de autres membres de la famille (belle-mère, belles-sœurs, beaux-frères, coépouse, enfants) ⇒ Accès à la santé par la planification familiale : une meilleure santé des femmes et des enfants ; plus d'énergie et du temps pour entreprendre. ⇒ La redistribution des tâches au sein des ménages : une vision de bien-être de la famille partagée au sein de ses membres ○ Harmoniser et enrichir les modules de communication pour un changement de

		comportement (CCC) adaptés au milieu (rural/urbain) et aux systèmes de vie (sédentaire/nomade) et mettre à échelle les approches réussies (p.ex « <i>Engaging Men</i> » (Care Niger) et « Ecole des maris » (UNFPA)) ○ Tisser des alliances avec des leaders (traditionnels, modernes, politiques, religieux) - hommes et femmes, jeunes et moins jeunes – pour la construction de la reconnaissance, de l’acceptation et de la promotion de l’autonomisation économique des femmes ○
	Un contexte politique et juridique favorable ⇒ créer ⇒ vulgariser ⇒ appliquer	○ Disposer et vulgariser la stratégie nationale de micro-finance, les lois et stratégies qui ont trait au commerce, aux échanges économiques, approche coopérative, etc. ○ Respect des résolutions des NU: mettre en place d’un fond de la femme rurale conformément aux résolutions de la 53ième session de la commission de la condition de la femme. ○ Mise en cohérence et en synergie entre les différentes politiques et programmes des Ministères (MP/PF/PF et sectoriels) et PTF ayant un lien avec l’autonomisation économique des femmes (Politique Genre de UNICEF, Programme ADO de UNFPA, Programme Développement Communautaire Centré sur l’Enfant de Plan Niger, etc.) ○

